

INRAP GRAND OUEST
Procès-verbal de la réunion
du Comité Technique Spécial Grand Ouest
du 22 janvier 2013

Liste des présents

Représentants du Personnel

Titulaires

Rose-Marie LE ROUZIC, CGT Culture

Romuald FERRETTE, SUD Culture Solidaires

Suppléants

Hubert LEPAUMIER, CGT Culture

Pierrick LEBLANC, SUD Culture Solidaires

Vincent POMMIER, SUD Culture Solidaires

Représentants de l'Administration

Claude LE POTIER, Directeur interrégional Grand Ouest, président du CTS Grand Ouest

Arnaud DUMAS, Administrateur Grand Ouest, Secrétaire du CTS Grand Ouest

Autres participants

Sandrine MOUILLAT, Gestionnaire du personnel

Alexandra DOLIVET, Gestionnaire du personnel

Excusés

Élise SEHIER, CGT Culture

Benjamin HERARD, SUD Culture Solidaires

Martin PITHON, SUD Culture Solidaires

Jacques NOVE-JOSSERAND, CGT Culture

CPH Cy H/V

Ordre du jour

1.	<i>Approbation du procès-verbal du CTPS du 19/04/11 (pour avis)</i>	3
2.	<i>Approbation du procès-verbal du CTS du 26/06/12 (pour avis).....</i>	3
3.	<i>Suivi des points abordés lors des CTS précédents (pour information)</i>	3
4.	<i>Bilan prévisionnel activité 2012 et état de la concurrence (pour information).....</i>	14
5.	<i>Suivi des implantations territoriales (pour information)</i>	17
6.	<i>Bilan sur la formation 2009 (pour information)</i>	17
7.	<i>Bilan sur la formation 2010 (pour information)</i>	17
8.	<i>Etat des effectifs CDI/CDD (pour information)</i>	17
9.	<i>Bilan sur les temps partiels (pour information).....</i>	19
10.	<i>Bilan sur les primes de suppléance (pour information)</i>	19
11.	<i>Avis rendus par le CTC et le CTS (pour information).....</i>	20
12.	<i>Questions diverses.....</i>	20

Les points 6 et 7 ont été supprimés.

a7 H4Y

Le Comité Technique Spécial Grand Ouest est ouvert à 10 heures 05 sous la présidence de M. LE POTIER.

M. LE POTIER signale qu'une réception organisée pour le départ du Directeur général s'est tenue à Paris la veille de la présente réunion. En attendant la nomination de son successeur la Directrice de l'administration et des finances, assure l'intérim par délégation.

M. LE POTIER procède à l'appel des représentants du personnel. Il est nécessaire de désigner, pour chaque séance, un représentant du personnel pour assurer les fonctions de secrétaire adjoint.

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) se porte volontaire.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) souhaite ajouter aux questions diverses un point sur le projet des Unités de service (UDS).

M. LEPAUMIER (CGT Culture) demande si l'absence temporaire de délégation de signature suite au départ du Directeur général a empêché l'INRAP de répondre à certains appels d'offres.

M. LE POTIER répond qu'aucune interruption dans l'administration quotidienne et générale de l'INRAP GO n'a été constatée. Les dates relatives aux importants dossiers de l'interrégion étaient compatibles avec celles de la délégation de signature.

M. DUMAS ajoute que le ministère de tutelle a acté cette délégation le lendemain du départ du Directeur général.

1. Approbation du procès-verbal du CTPS du 19/04/11 (pour avis)

Le procès-verbal du CTPS du 19 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du CTS du 26/06/12 (pour avis)

Sous réserve de la prise en compte des modifications demandées en séance, le procès-verbal du CTS du 26 juin 2012 est approuvé à l'unanimité.

3. Suivi des points abordés lors des CTS précédents (pour information)

M. LE POTIER propose d'étudier le tableau de suivi des points précédemment abordés par le CTS GO.

1) Modalités de fonctionnement

Rien de particulier sur ce point

2) Implantations territoriales

- Beaucouzé

M. LE POTIER signale qu'aucune information particulière relative à cette implantation ne lui a été communiquée depuis plusieurs mois.

M. DUMAS ajoute que le centre évolue selon un fonctionnement courant.

- Bourguébus

M. LE POTIER signale que le lancement des travaux est en bonne voie puisque le volet administratif et financier du dossier est finalisé. Ainsi, le bail du centre a été renouvelé pour six ans et le propriétaire a

accepté de prendre en charge l'ensemble des travaux validés et ayant fait l'objet de quelques ajustements évoqués au CHSCTS. M. LE POTIER rencontrera le propriétaire le 13 février 2013 afin d'organiser en détail le calendrier et le programme d'intervention des entreprises pour les travaux.

À ce propos, M. LE POTIER précise qu'un nouveau chef du Sagi. La personne était auparavant en charge de la politique immobilière du ministère de la Culture.

- Carquefou et Fontenay-le-Comte

M. LEPAUMIER (CGT Culture) demande si le déménagement du centre de Carquefou est envisagé.

M. LE POTIER répond que cette question est liée à celle de Fontenay-le-Comte, dont le bail a été renouvelé pour 23 mois. Aucun déménagement de Carquefou n'est envisagé dans le SPSI. Suite à la fin des opérations sur la LGV, l'activité des Pays de la Loire devrait en effet être réduite et une réflexion pourrait être engagée sur l'éventualité de créer un centre archéologique au sud de Nantes. Cependant, aucune hypothèse de travail ne doit être prise pour une vérité figée. Avant d'envisager un rapprochement entre Carquefou et Fontenay-le-Comte, il conviendra tout d'abord d'interroger les agents afin de connaître leur position sur le sujet. M. LE POTIER souligne qu'il se rendra à Carquefou dans les jours suivant la présente réunion et répète qu'il s'agit d'une réflexion et qu'il n'a aucune directive particulière ou position définie quant à l'évolution future des quatre centres archéologiques des Pays de la Loire.

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) demande quelle est la relation entre l'hypothèse de rapprochement des deux centres et celle, plus ancienne, de créer un centre en Sud-Vendée pour faire la jonction entre GO et GSO.

M. LE POTIER rappelle que ce rapprochement GO-GSO a déjà été discuté à plusieurs reprises, mais que rien n'est encore décidé à ce jour. Les discussions concernaient l'implantation GSO de l'Isle-d'Espagnac liée à la LGV SEA, cette implantation n'étant pas pérenne à terme. GSO étudie également l'opportunité de créer un centre à Saintes. Sur ce sujet, M. LE POTIER n'a reçu aucune information récente de la part de GSO. En parallèle, M. LEPAUMIER avait également souligné la pertinence de créer un centre près de Niort. Toute la question devra être revue en fonction de l'activité future des Pays de la Loire et des préconisations de la direction de l'Institut.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) souligne que, puisque le bail de Carquefou court jusqu'à la fin 2013, l'éventuelle décision de déménager le centre devra être prise le plus rapidement possible.

M. LE POTIER répond qu'avant d'envisager ce déménagement, il convient d'analyser les souhaits des agents du centre, par exemple eu égard à leur lieu d'habitation. Dans tous les cas, une telle réflexion ne remet pas en cause le fait de renouveler le bail à périmètres inchangés.

- Cesson-Sévigné

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) rappelle que l'opportunité de déménager le centre a été évoquée par le CHSCTS, les effectifs étant devenus trop nombreux eu égard aux espaces disponibles. À ce sujet, un groupe de travail récemment constitué a identifié quelques pistes de solution de long terme. Un questionnaire destiné à tous les agents de Bretagne permettra ainsi de connaître leurs opinions sur la question de la localisation du centre, sur l'opportunité de créer une autre base à l'Ouest de la région ou celle de conserver la DIR et le centre de archéologique au même endroit. Un premier sous-groupe de travail étudiera la question de l'implantation géographique, le second groupe se focalisant sur les spécificités techniques attendues pour les nouveaux locaux. Les agents devront être régulièrement informés de l'avancement de la réflexion par le biais d'une note. Par ailleurs, le centre de Cesson-Sévigné doit aussi, à court terme, trouver une solution pour accueillir l'opération de post-fouille du chantier des Jacobins à Rennes actuellement en voie d'achèvement, ainsi que les agents éventuellement reçus dans le cadre du

nouveau plan de mutation.

M. LE POTIER confirme que le centre de Cesson-Sévigné n'offre plus aujourd'hui des conditions de travail satisfaisantes aux agents opérationnels. Pour avancer sur le sujet, il importe que les agents soient impliqués dans la réflexion et en acceptent les conclusions. A cet égard, le choix de constituer un groupe de travail et d'envoyer un questionnaire semble donc pertinent. Il faudra cependant veiller à ce que le questionnaire ne nourrisse pas la frustration des agents en laissant entrevoir des solutions s'avérant infaisables. L'avis des agents affectés sur la Bretagne mais venant rarement au centre car trop éloignés géographiquement devra également être pris en compte. Est-il pertinent de maintenir la DIR et le centre au même endroit ?

S'agissant de la post-fouille du chantier des Jacobins, deux pistes de solution sont à ce jour étudiées par la DIR. La première consiste à installer des espaces modulaires sur le parking du centre. Cette hypothèse avait au départ la préférence de M. LE POTIER car elle s'avérait nécessairement temporaire et garantissait la proximité du centre de Cesson 1 et des facilités de mise en réseau des nouveaux espaces. La seconde hypothèse aujourd'hui étudiée consiste à louer des locaux disponibles en face de la DIR. M. LE POTIER a récemment visité un espace de 200 mètres carrés d'immobilier d'entreprise pouvant a priori répondre aux besoins de la post-fouille du chantier. Le SAGI a été sollicité et visitera également les lieux dans les jours suivants la présente réunion.

M. DUMAS ajoute que le SAGI sera alors accompagné d'un membre du Service des domaines.

M. LE POTIER signale avoir demandé à l'AST Bretagne de se rapprocher du RO de l'opération des Jacobins, afin d'analyser ensemble cette seconde solution.

M. DUMAS signale que le RO et la céramologue ont visité les locaux et les ont appréciés.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) demande si le CHSCTS sera également impliqué dans l'étude de cette solution.

M. LE POTIER répond par l'affirmative et précise que cette seconde solution ne lui a été présentée que trois jours ouvrés avant la présente réunion.

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) signale que la phase terrain de l'opération des Jacobins se termine fin mars 2013. Toute solution envisagée devra donc être mise en œuvre rapidement.

M. LE POTIER répond que, si un accord est trouvé pour les locaux évoqués, leur disponibilité est quasiment immédiate.

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) se demande si ceux-ci sont adaptés pour accueillir le traitement du mobilier car a priori, ce sont des espaces de bureaux.

M. LE POTIER répond que c'est un espace mixte. Les locaux couvrent un espace ouvert et carrelé, accessible de plain-pied, avec une bonne luminosité et une salle de réunion. Des bureaux modulaires et espaces de traitement du mobilier pourront y être installés. Cette solution, jugée intéressante par M. LE POTIER, permettra aussi de conserver l'unité autour de la DIR et du centre archéologique de Cesson-Sévigné. Aujourd'hui, aucune décision n'a été prise et toutes les opportunités sont étudiées. Si les locaux visités ne convenaient finalement pas, d'autres espaces situés à proximité semblent également disponibles.

M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires) souligne que le problème de la surcharge du centre de Cesson-Sévigné n'est pas lié uniquement à l'opération des Jacobins, mais à toute l'activité bretonne en général. Il demande si les locaux visités pourront dès lors accueillir les activités liées à d'autres opérations.

M. LE POTIER répond que la DIR souhaite régler le problème de Cesson-Sévigné de manière globale, dans

la limite de ses capacités financières. Une surface de 200 mètres carrés couvrirait les attentes des équipes de l'opération des Jacobins tout en offrant un peu d'espace pour d'autres opérations.

M. DUMAS ajoute que les besoins exprimés pour la post-fouille des Jacobins impliquent seulement deux bureaux de 30 mètres carrés et un espace de 45 mètres carrés pour le stockage.

En cas d'accord du Siège pour cette solution, M. LE POTIER propose d'organiser une visite des lieux par le CHSCTS.

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) demande si le bail envisagé sera également de trois ans.

M. LE POTIER répond que le propriétaire est ouvert sur cet aspect, le bail pouvant être de 12 ou 24 mois. En parallèle à l'étude de cette solution, la réflexion sur l'implantation de la DIR se poursuit.

M. DUMAS ajoute qu'une deuxième réunion sur le sujet est programmée pour le 1^{er} février 2013.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) insiste sur la nécessaire communication sur le sujet auprès des agents.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) souligne que les représentants du personnel sont attachés au principe d'une proximité entre la DIR et le principal centre de Bretagne, et ce afin de ne pas renforcer la scission entre personnels administratifs et de terrain.

M. LE POTIER partage cet attachement.

M. DUMAS ajoute que le groupe de travail constitué sur le sujet compte se rapprocher d'interrégions ayant déjà fait face à cette problématique de gestion du lien entre DIR et base, et ce afin de profiter de leurs expériences en la matière.

M. LE POTIER précise que ce groupe souhaite visiter les centres très récents de Dijon et de la Courneuve, le premier nommé présentant un module intégré DIR-Centre archéologique donnant entière satisfaction.

- Le Grand-Quevilly

M. LE POTIER signale que le parking du centre pose un problème de sécurisation puisque onze véhicules de l'Institut ont été vandalisés en novembre 2012 et deux véhicules ont été incendiés en janvier 2013. M. LE POTIER se rendra sur place le lendemain de la présente réunion, notamment pour aborder ce point. L'hypothèse d'installer une clôture autour du parking partagé avec d'autres entreprises n'est pas sans poser quelques problèmes d'organisation. L'installation de caméras a également été évoquée. Aujourd'hui, une solution transitoire est en place grâce au concessionnaire Ford situé à proximité et qui a proposé d'accueillir temporairement les véhicules de l'INRAP. En parallèle, M. LE POTIER a écrit au Directeur départemental de la Sécurité publique pour lui demander d'accentuer la surveillance de nuit autour du site.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) demande si des véhicules personnels ont également été endommagés.

M. LE POTIER répond qu'un véhicule personnel et non assuré, stationné sur le parking de manière prolongée et indue, a été dégradé. Il avait pourtant été demandé à l'agent, et ce à plusieurs reprises, de déplacer son véhicule.

En réponse à une question de M. LEPAUMIER (CGT Culture), M. LE POTIER estime que la proposition du concessionnaire implique uniquement les véhicules de l'INRAP, et non pas les véhicules personnels.

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) demande si le problème a été discuté avec les autres entreprises utilisant le parking.

M. LE POTIER répond qu'il abordera justement ce sujet avec celles-ci lors de sa visite au centre.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) demande si, par ailleurs, la question du cheminement a été étudiée par l'assistant technique.

M. DUMAS répond que ce dernier, qui a été relancé sur le sujet en décembre 2012, est aujourd'hui en arrêt maladie pour trois mois. La question ne devrait pas être traitée avant son retour.

- Le Mans

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) signale que la gestionnaire du centre, qui est également en charge des DICT pour les Pays de la Loire, n'est dès lors plus en mesure de consacrer tout le temps nécessaire à sa mission initiale. Ce problème général des DICT sera abordé ultérieurement au cours de la présente réunion.

3) Parc automobile

M. DUMAS signale que la location des véhicules loués pour une courte durée a coûté environ 100 000 euros sur 2011. Malgré le récent renouvellement du parc automobile et en raison de la forte activité de l'interrégion sur 2012, ce coût ne sera sensiblement réduit qu'à compter de 2013. Trois véhicules, dont deux 4x4, doivent aussi avoir été transférés de manière temporaire du chantier Canal Seine-Nord-Europe vers les Pays de la Loire et la Basse-Normandie.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) ajoute que la Basse-Normandie a déjà reçu un 4x4 dans le cadre de ce transfert.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) demande si la Bretagne recevra également des véhicules supplémentaires, notamment pour la topographie.

M. DUMAS répond que le gestionnaire du centre Bretagne a été invité à se rapprocher de son homologue du Mans afin d'obtenir le redéploiement des véhicules mobilisés sur l'opération LGV-PDL.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) demande des précisions quant au processus de dotation en véhicule pour chaque opération. Il souhaite savoir qui, au sein du centre, doit précisément en effectuer la demande. Des problèmes sont parfois rencontrés en Basse-Normandie à ce sujet.

M. LE POTIER répond que chaque centre développe ses propres pratiques à ce sujet. La demande de véhicules doit résulter d'une discussion entre le RO, l'AST et le GMC.

M. DUMAS ajoute que c'est le GMC qui est en charge du parc automobile du centre et qui se rapproche de la DIR s'il y a des besoins en véhicule de location courte durée. Par ailleurs, une règle veut qu'au moins un véhicule soit affecté sur chaque chantier. Ensuite, l'attribution précise du véhicule doit être le fruit d'une décision interne au centre.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) signale que le problème réside aussi dans la possible surinterprétation, par les agents, des textes généraux de l'INRAP précisant que l'Institut doit pourvoir à leurs déplacements. C'est ainsi le cas à Bourguébus où des tensions sur le sujet sont enregistrées entre certains agents et la GMC. Afin de désamorcer ces conflits, les AST devraient rappeler les règles de base en la matière pendant les réunions de service.

M. LE POTIER estime que le GMC doit piloter l'attribution des véhicules pour le centre, leur répartition entre chantiers ou agents devant ensuite être décidée par dialogue avec l'AST et le RO. La DIR se penchera sur le problème évoqué à Bourguébus.

M. DUMAS demande si des situations conflictuelles de ce type ont été observées dans d'autres centres de

l'interrégion.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) souligne le contexte particulier prévalant à Bourguébus.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) ajoute que, pour la Bretagne, la répartition des véhicules est souvent décidée par les RO.

M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires) signale qu'en dehors des opérations, les agents ont parfois aussi besoin du véhicule pour un colloque ou une visite médicale.

M. DUMAS répond qu'aucune priorité n'est fixée en la matière, le bon sens devant guider l'affectation pratique des véhicules entre agents et chantiers.

4) Visites médicales

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) signale que la Bretagne ne dispose toujours pas de médecin de prévention dédié.

M. LE POTIER ajoute que la recherche d'un organisme conventionné est toujours en cours. En attendant, une solution temporaire impliquant le médecin de prévention de Nantes a été mise en place.

5) Emploi et effectif

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) demande des informations sur le projet d'harmonisation de l'organisation fonctionnelle des DIR.

M. LE POTIER répond que ce projet était porté par l'ancien Directeur général dont le mandat n'a pas été renouvelé. Dès lors, la réunion prévue sur le sujet avec les organisations syndicales au niveau central a été ajournée. M. LE POTIER ne dispose pas d'autre information récente sur cet important projet devant ajuster les moyens de la DIR GO. Ce dossier sera probablement repris en main par le nouveau Directeur général.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) demande si, dans ce contexte, des renforts en CDD ont été demandés.

M. LE POTIER confirme que toutes les demandes de renforts opérationnels en CDD ont été envoyées. S'agissant de la DIR GO, la notification budgétaire reçue ne propose que 2,2 ETP. L'interrégion a donc demandé la reconduction intégrale de ses moyens présents à fin 2012, soit 4 ETP.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) demande si les retards constatés en matière de remboursement des frais ont pu être traités.

M. DUMAS répond que les retards aujourd'hui constatés sont sans commune mesure avec ceux observés l'année précédente.

M. LE POTIER ajoute que le problème n'est pas réglé et que le volume d'activité crée toujours des pics de demande difficiles à gérer. Les solutions temporaires de traitement mises en place ne sont pas satisfaisantes et la réflexion sur le sujet devra être poursuivie. La dotation de trois assistants administratifs, prévue dans le projet d'harmonisation des DIR, pour la DIR GO devrait aussi aider à résoudre le problème.

En réponse à une question de M. POMMIER (SUD Culture Solidaires), M. DUMAS estime que le retard de traitement est actuellement d'environ un mois.

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) demande des précisions sur les solutions temporaires évoquées.

M. LE POTIER répond que la DIR GO a obtenu, en urgence, un renfort en CDD déjà présent depuis une

semaine. Le volume des demandes de remboursement est tel que ce dernier ne peut pas tout traiter seul. La mutualisation entre plusieurs agents du pôle RH serait peut-être une solution.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) demande si la mise en place du SGA ne risque pas d'accentuer ce problème de traitement. Il semble que le nouvel outil ne permette pas réellement de gagner en temps ou en souplesse.

M. DUMAS répond que le SGA n'a aucun impact sur la question des frais de déplacement qui sont actuellement toujours traités par l'outil IP, et ce au moins jusqu'au début 2014. Le SGA modifie par contre la chaîne opératoire dans le sens où les frais de déplacement des agents sont étudiés en fonction des relevés de temps et de la planification saisie dans le SGA, mais ensuite reversée dans l'outil IP. L'impact possible du SGA est donc lié au temps nécessaire pour s'approprier le nouvel outil. Le SGA ne permet pas encore la saisie des temps et des frais, comme cela était pourtant prévu au départ du projet. La solution de reversement des données dans IP apparaît donc comme transitoire.

En réponse à une question de M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires), M. DUMAS répond que, pour accompagner le déploiement du SGA, le Siège affectera à la DIR deux mois de renforts sous forme de CDD.

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) demande quelle était la justification initiale de ce déploiement.

M. LE POTIER répond que l'outil SGA - pour Système de Gestion d'Activité - vise à faciliter la vision de l'Institut sur ses activités réalisées et leurs coûts, et ainsi aider au pilotage de l'ensemble des opérations et de la stratégie de l'Institut. Ce projet âgé de cinq ans a effectivement rencontré des problèmes de développement au départ. L'outil, qui a depuis lors été amélioré, doit aujourd'hui être mis en place à effectifs constants dans les interrégions et la DIR GO a dû l'adopter fin 2012. Afin d'accompagner au mieux le déploiement local, l'interrégion a organisé une réunion regroupant les agents concernés, Philip Malgras - responsable du projet au niveau central - et le cabinet externe impliqué sur le projet. La DIR GO, qui a parallèlement veillé à offrir un dispositif de formation adapté aux utilisateurs de l'outil, continuera de faire son possible pour favoriser l'appropriation de l'outil par ses agents.

M. DUMAS précise que les formations sur le sujet ont été achevées mi janvier 2013.

6) Assistants de prévention

M. LE POTIER déclare que le point sur les assistants de prévention a été traité.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) signale que la mission de l'assistant de prévention pour la Bretagne n'a toujours pas été renouvelée.

M. DUMAS précise que ce renouvellement annuel n'a pas été acté car l'assistant n'a toujours pas réalisé le bilan de son activité de l'année précédente.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) demande si d'autres agents sont candidats pour cette mission.

M. DUMAS répond qu'aucun appel à candidature n'a été formulé, l'optique de la DIR étant le maintien de l'agent en question.

En réponse à une question de M. LEPAUMIER (CGT Culture), M. LE POTIER précise que le non-renouvellement évoqué date du milieu de l'année 2012.

M. DUMAS ajoute que l'agent a pris du retard dans la production de ce rapport en raison de son activité opérationnelle parallèle.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) se demande si un appel à d'autres candidatures ne devrait pas être réalisé.

M. LE POTIER répond que la DIR va tout d'abord se rapprocher de l'agent en question pour savoir s'il souhaite être reconduit dans cette mission.

7) Bilan des temps partiels

Ce point sera abordé au point 9 de l'ordre du jour.

8) Bilan sur l'exercice du droit syndical

En réponse à une question de M. LE POTIER, M. DUMAS précise que les panneaux n'ont pas encore été posés. Seuls ceux du centre Bretagne ont été livrés et seront prochainement posés par le prestataire en charge de la signalétique INRAP.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) demande si les dates de livraison aux autres centres sont connues.

M. DUMAS ne dispose encore pas de cette information.

M. LE POTIER s'étonne qu'un prestataire soit nécessaire pour la pose des panneaux.

M. DUMAS répond que la signalétique est un domaine très normé exigeant l'intervention du prestataire.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) ajoute que cette exigence émane du Service de la communication interne.

M. LE POTIER souhaite que ces panneaux soient posés avant la prochaine réunion du CT ou du CHSCT. Par ailleurs, la question de l'armoire syndicale à Bourguébus pourrait être traitée dans le cadre des travaux prévus pour ce centre. Enfin, les demandes pour le renouvellement informatique du local syndical de Carquefou ont été effectuées.

9) PAS

M. LEPAUMIER (CGT Culture) estime que les agents devraient être informés, plus clairement et en amont, des dates des réunions annuelles PAS menées par la DST. En effet, certaines réunions ont été annulées faute de participants mais les agents étaient prévenus très tardivement et ne pouvaient déterminer, à la lecture du mail envoyé par la DST aux AST pour présenter la réunion, si leur présence était attendue ou pas. Du fait de leur absence mal considérée, certains agents n'ont alors obtenu aucun jour pour leur PAS.

M. LE POTIER précise qu'il n'est pas, en tant que directeur interrégional, associé au processus de décision encadrant ces réunions. Certains dossiers de PAS transitent effectivement par lui mais, compte tenu du fait qu'il ne dispose pas de tous les éléments de manière systématique, uniforme ou formelle, il peut difficilement arbitrer les éventuelles positions conflictuelles sur le sujet. M. LE POTIER éprouve également des difficultés à suivre la consommation des jours PAS. Dans l'ensemble, ce sujet des PAS semble plutôt devoir être piloté par les AST et les agents de la filière scientifique et technique. M. LE POTIER doute donc de pouvoir, à son niveau, apporter une valeur ajoutée sur ce point.

En réponse à une question de M. LE POTIER, M. DUMAS précise que ces réunions sont pilotées à la DST par Mark Guillon.

M. LE POTIER abordera ce sujet avec les AST lors du prochain CODIR.

10) Activité opérationnelle - Etat de la concurrence

Ce point sera abordé au point 4 de l'ordre du jour.

11) Les primes de suppléance archéologique

Ce point sera abordé au point 10 de l'ordre du jour.

12) Dossier d'opération

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) rappelle que la transmission des conventions posait problème car elle n'était pas systématique.

M. DUMAS précise qu'un rappel à ce sujet a été effectué auprès des AO vers mi-novembre 2012.

13) Etat d'avancement du repyramidage et des nominations aux choix

M. LE POTIER précise que la demande sur le sujet a été réalisée.

M. DUMAS ajoute qu'aucune réponse globale n'a encore été reçue. Certains agents ont ainsi pu bénéficier de requalification sans que la DIR en soit directement informée.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) rétorque que cette information sur le repyramidage est disponible sur l'intranet.

M. DUMAS répond que, si l'agent a refusé le repyramidage et préféré bénéficier du dispositif des nominations aux choix, la DIR ne dispose alors pas directement de cette information.

M. FERRETTE (SUD Culture Solidaires) ajoute qu'en cas de dépôt de plusieurs dossiers, des agents peuvent aussi être listés dans plusieurs catégories.

M. DUMAS rappelle que la demande initiale du mail consistait à obtenir la liste des agents éligibles aux dispositifs et le suivi de leur dossier.

14) Livret d'accueil des nouveaux agents

M. LE POTIER ne dispose d'aucune information récente sur ce sujet traité au niveau national.

15) Restitution du rapport Artélie

M. LE POTIER ne disposera pas de plus ample information sur ce rapport considéré comme confidentiel.

Ce point est retiré du tableau de suivi.

16) Refonte de la réglementation sur les DICT

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) précise que le traitement des DICT pour les Pays de la Loire, la Bretagne et la Basse-Normandie requiert un temps de travail important et estimé, pour les deux premières régions citées, à l'équivalent d'un trois-quarts temps. Ce traitement n'est, de plus, pas effectué selon les nouvelles règles en vigueur. Les DICT doivent en effet être adossées aux DT lancées par l'aménageur et transmises ensuite à l'INRAP. Or, les DICT sont envoyées directement à tous les réseautiers confondus, et ce sans avoir reçu ou exploité la DT correspondante. Cet envoi prématuré est possible car la référence de la DT et son emprise sont connues via le site *dict.fr*. Or, les réseautiers ayant déjà répondu négativement à une DT ne sont pas tenus de répondre aux DICT afférentes. Dès lors, l'INRAP ignore si le réseautier ne répond pas à sa DICT par simple oubli ou en raison de son refus de la DT.

M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires) ajoute qu'à compter du 1^{er} janvier 2013, les RO sont tenus, dès le départ de l'opération, de disposer sur place de tous les documents DICT et DT. Des contrôles sont désormais

réalisés sur ce point.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) ajoute qu'un tel contrôle initié directement par le réseautier a déjà eu lieu en Bretagne. La DREAL peut également effectuer cette vérification. L'amende est fixée à 1 500 euros par document manquant, le chantier étant alors bloqué.

M. DUMAS demande si les DT ne sont pas exploitées parce qu'elles ne sont pas reçues, parce qu'elles sont reçues trop tardivement, ou parce que le calendrier de l'opération de l'INRAP ne permet pas d'effectuer ce traitement dans les délais.

M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires) répond que les trois raisons invoquées sont valables. De plus, aucune méthodologie n'a été préalablement mise en place au sein de l'Institut au sujet des DICT.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) ajoute que, si un réseau doit être implanté, l'INRAP doit en faire la demande auprès de l'aménageur et en contrôler ensuite la bonne réalisation. Aujourd'hui, cette étape n'est pas réalisée par l'INRAP.

Afin de mieux comprendre le problème, M. DUMAS demande s'il est plus facile d'envoyer les DICT à tous les concessionnaires - et même à ceux n'ayant pas de réseau -, plutôt qu'aux seuls réseautiers concernés par la DT.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) répond que cet envoi global est facilité par la structure du site *dict.fr*, même si cela nécessite plus de temps.

M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires) ajoute que cet envoi global s'explique aussi par le fait que les agents n'ont pas été formés sur le sujet et, surtout, subissent la pression de leurs collègues quant à la réalisation de leurs autres missions opérationnelles. Tous les agents en charge des DICT assument en effet d'autres tâches et subissent ainsi une double pression liée à leur double mission.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) rappelle qu'une note devait être envoyée afin de rappeler à chacun que la mission de traitement des DICT est prioritaire par rapport à la réalisation des autres tâches opérationnelles.

M. LE POTIER signale que cette note n'a pas été envoyée.

M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires) insiste sur la nécessité d'envoyer ce courrier à tous les agents.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) ajoute qu'il conviendra aussi, à terme, de réorganiser tout le système de gestion des DICT. La question est de savoir s'il faut mobiliser un agent à temps complet sur la mission, ou s'il convient au contraire de former tout un service à cette tâche, devra être posée. La situation est en effet très problématique depuis plusieurs mois.

M. LE POTIER estime que la nouvelle réglementation plonge l'INRAP dans des difficultés de fonctionnement réelles car elle ne propose aucun accompagnement en termes de ressource ou de poste. De plus, le fait que le traitement des DICT à l'INRAP ait été historiquement différencié entre régions complique encore plus la situation. Pour tenter d'avancer sur le sujet, la DIR GO se rapprochera de l'Ingénieur sécurité prévention et de la DRH au Siège.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) demande si des postes en CDD dédiés au traitement des DICT pourraient être ouverts. La formation sur le sujet peut être assez courte.

M. DUMAS répond que la réalisation de lettres de mission avec décharge de service semble plus probable. Les éventuelles ressources supplémentaires agiront plus en tant que renfort administratif. Deux temps plein pourraient par exemple être missionnés sur l'ensemble de l'interrégion.

cy *MP*

M. LE POTIER ajoute que la question des chargés de cette mission, pouvant aussi bien être les topographes, les GMC que les AT, devra également être posée. L'ensemble de la réflexion sur le sujet doit être poursuivi.

17) Questions diverses

M. LE POTIER demande des éclaircissements sur la question posée en avril 2011 par les représentants du personnel et relative à « *la multitude d'actions à mener lors de la journée de démarrage des petites opérations* ».

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) précise que la question renvoie au manque de temps prévu pour préparer comme il se doit les opérations. Ce temps, identique si l'opération dure un ou plusieurs jours, ne permet pas toujours de réaliser l'ensemble des actes administratifs et préparatifs nécessaires telle que la consultation des DICT.

M. LE POTIER signale n'avoir reçu aucune remarque du terrain relative à ce problème.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) répond que ces remarques sont pourtant remontées jusqu'aux représentants du personnel.

M. LE POTIER estime que la question ici posée renvoie au cœur du métier du RO dont la préparation du chantier est l'une des missions.

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) répond que le problème évoqué ne concerne pas l'attribution de cette mission de préparation mais le délai imparti pour la mener à bien.

M. DUMAS estime que le libellé exact de la question devrait dès lors évoquer la journée de *préparation*, et non celle de *démarrage*.

M. FERRETTE (SUD Culture Solidaires) ajoute que la question concerne surtout les courtes opérations de diagnostic se limitant parfois à une demi-journée de travail et pour lesquelles aucun temps spécifique de préparation n'est prévu.

M. LE POTIER signale que le problème soulevé sera discuté avec les AST.

18) Saisines

M. LE POTIER rappelle que le sujet du rapprochement GO-GSO pour définir la taille d'un nouveau centre entre Carquefou et Poitiers a été évoqué précédemment au cours de la présente réunion.

M. DUMAS ajoute que la saisine n'a donné lieu à aucune réponse de la part des deux derniers Directeurs généraux de l'INRAP.

M. LE POTIER signale que la diffusion du catalogue de formation du premier semestre n'a toujours pas été réalisée.

M. DUMAS ajoute que cette diffusion avait pourtant été demandée en septembre 2012 au Service formation et au Service de développement RH.

Le catalogue n'étant toujours pas paru, M. LEPAUMIER (CGT Culture) demande s'il est encore possible d'ajouter des doléances sur les formations, comme par exemple sur celles relatives aux DICT.

M. LE POTIER estime que le catalogue est déjà arrêté mais relayera tout de même les demandes complémentaires de formation.

CRP

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) signale que les AST envoient déjà des informations par e-mail sur les offres de formation disponibles pour 2013.

M. DUMAS précise que le Service formation envoie, de manière relativement erratique, des informations relatives aux créneaux ou places disponibles pour des formations. Bien que le catalogue ne soit pas encore diffusé, le service a déjà programmé ses activités du premier semestre 2013.

M. LE POTIER annonce que les points 6 et 7 sont ajournés, faute d'avoir réussi à obtenir les éléments nécessaires.

La séance est suspendue de 12 heures 10 à 13 heures 40.

4. Bilan prévisionnel activité 2012 et état de la concurrence (pour information)

M. LE POTIER rappelle que le tableau de suivi des consultations de fouilles à fin septembre 2012 a été remis aux membres du CTS. Sur la période, l'INRAP GO a répondu à 15 des 16 appels d'offres publiés par des aménageurs publics et en a remporté 4 concernant tous les Pays de la Loire. Parmi ces 15 appels d'offres répondus, 5 ont été remportés par la concurrence et 6 sont encore en attente de réponse. S'agissant des aménageurs privés, l'INRAP GO a répondu aux 18 opérations de fouille programmées et en a remporté la moitié, le reste étant principalement en attente de réponse à la date du 30 septembre 2012.

En réponse à une question de M. LE POTIER, M. DUMAS précise que le nombre de fouilles réalisées avec phase terrain achevée en 2012 s'élève à 53. Parmi celles-ci, certaines avaient commencé en 2011. Sur 2012, l'interrégion a, au total, répondu à une centaine d'appels d'offres/consultations pour des fouilles mais certaines de ces réponses concernent des opérations prévues sur 2013.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) s'étonne que 53 fouilles aient pu être réalisées en 2012 sachant que seules 21 l'avaient été en 2011.

M. DUMAS répond que l'opération LGV comprend à elle seule une vingtaine d'opérations.

M. LE POTIER ajoute que les appels d'offres encore en attente de réponse selon le tableau concernent surtout des opérations prévues sur 2013.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) signale que la Haute-Normandie se trouve dans une situation difficile en termes d'activités sur 2013, et évoque une réunion et un communiqué récemment rédigé à ce sujet.

M. LE POTIER répond qu'il se rendra sur place le lendemain de la présente réunion, notamment pour aborder ce sujet devant aussi être considéré au niveau de tout l'INRAP GO. En 2012 et compte tenu de grands travaux ou de la LGV, cette interrégion est celle qui a connu le plus fort volume d'activités fouilles au niveau national.

M. DUMAS précise que 44 000 jours hommes ont été réalisés en 2012 pour les fouilles, dont près de 10 000 pour la LGV.

M. LE POTIER ajoute que l'objectif fixé était de 34 000 jours hommes. Le dépassement de ce seuil a eu des conséquences sur le recours à l'emploi contractuel à durée déterminée.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) rejoint la séance à 13 heures 45.

La DIR GO a évidemment signalé à la Direction générale qu'un tel niveau d'activité ne pourrait être reconduit sur 2013 compte tenu de la baisse programmée des opérations sur la LGV. Dans ce contexte précis, les AST sont en veille, suivent régulièrement les grandes opérations de diagnostic et l'interrégion s'efforce de répondre à tous les appels d'offres.

Le démarrage de l'activité sur 2013 sera beaucoup plus difficile car les aménageurs raisonnent de plus en plus souvent selon le seul prix. De plus, la réforme du FNAP et la baisse du ticket modérateur ont entraîné une hausse des reports ou annulations d'opérations. Enfin, l'INRAP GO est désormais fortement concurrencé avec une politique très agressive.

Au sujet d'Eveha à Caen et de sa signature de toute la saisine du GIE de l'A150, il est à souligner que l'INRAP GO avait fait diligence d'avril à juillet 2012 pour tenter de répondre au mieux aux attentes de l'aménageur sur tous les diagnostics. Neuf rapports de diagnostic avaient ainsi été présentés aux CIRA, et ce parfois dans des délais très serrés. Ces diagnostics ont donné lieu à une dizaine de prescriptions de fouilles. L'interrégion a travaillé sur toutes ces prescriptions, a longuement rencontré les membres du GIE et a proposé un accord-cadre avec un engagement ferme en termes de respect des délais. Or, le 20 décembre 2012, Eveha a obtenu tous les travaux de fouilles pour une offre inférieure de 30 % à celle de l'interrégion fixée elle à 3,3 millions d'euros pour toutes les emprises. M. LE POTIER comprend l'émoi des collègues de Haute-Normandie sur ce sujet et ajoute que la DIR restera attentive quant au suivi de la bonne réalisation, par Eveha, de ces chantiers en termes de délai, de conformité au cahier des charges et surtout quant au suivi scientifique qu'on est en droit d'attendre. En Haute-Normandie, l'interrégion a également et récemment perdu l'appel d'offres de l'opération RN27 face à AFT. L'offre de ce nouveau concurrent était inférieure de moitié à celle de l'Institut. L'interrégion GO est désormais confrontée à des pratiques commerciales agressives.

Selon M. LEPAUMIER (CGT Culture), la concurrence est présente en Haute-Normandie depuis longtemps, à l'image d'Oxford. Cette concentration des mésaventures sur la zone peut être liée à l'implantation des structures privées ou au formatage des devis de l'Institut.

M. DUMAS signale que les pertes d'opération concernent toutes les régions.

M. LE POTIER estime que le difficile début d'année en Haute-Normandie s'explique d'une part par la concurrence se développant de manière volontariste, et d'autre part par la question tarifaire de l'établissement et d'adéquation entre le cahier des charges scientifiques et les moyens proposés. Sur cet aspect, et sauf à dégrader ses prestations, l'interrégion dispose de peu de marges de manœuvre.

M. DUMAS ajoute que la question tarifaire est difficile à appréhender car seul le montant de l'offre concurrente est connu. Ainsi, distinguer l'effet coût unitaire de l'effet volume en termes de jours hommes ou estimer la justesse des moyens proposés s'avèrent compliqués.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) demande si l'Institut peut obtenir les devis des concurrents.

M. DUMAS répond que l'INRAP n'est pas en droit d'obtenir ces informations. Des rapports d'analyse de commission d'appel d'offres, très rarement transmis, renseignent parfois l'offre concurrente victorieuse. Selon les constats, les décalages de prix avec ArchéoLoire ou Archéopôle – dont les coûts unitaires sont inconnus – atteignent souvent 30 %. Ceux avec Eveha sont moins élevés ou systématiques.

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) demande si des informations peuvent être obtenues par le SRA.

M. DUMAS répond que le SRA est tenu à une certaine confidentialité.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) demande si les RFO de structures concurrentes ont été obtenus via les SRA. L'obtention de ces informations est un point de suivi du Comité technique.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) estime que ces rapports permettraient pourtant de prouver aux SRA l'existence d'une concurrence défaillante en termes de réalisation des prescriptions.

M. DUMAS signale que ces RFO ne sont communicables que deux ou trois ans après l'opération.

M. LE POTIER ajoute que l'attributaire du marché n'est pas le SRA.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) rétorque que les agréments reconductibles sont délivrés par le Ministère.

M. FERRETTE (SUD Culture Solidaires) rappelle qu'en cas d'avis positif du CIRA, agir sur la base du rapport de fouilles est impossible.

M. LE POTIER cite l'exemple d'Oxford Archéologie sur l'opération de la rocade de Tréguen. Leur rapport est jugé mauvais par le SRA Bretagne mais l'opération est terminée depuis trois ans. Sur ce point, l'Institut ne dispose aujourd'hui d'aucun moyen d'action.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) estime que ces moyens d'actions existent, notamment auprès des CIRA.

M. DUMAS rappelle que le SRA est censé exercer un suivi scientifique tout au long de l'opération. Or, ce suivi diffère selon les régions.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) cite l'exemple d'Arkémine dont le rapport de fouilles sur Livarot avait été jugé mauvais par le SRA. La société ne disposait pas du spécialiste correspondant à la période du site. Le fait qu'Arkémine dispose toujours de son agrément pose problème puisque le conservateur régional est censé informer le Ministère des manquements.

M. DUMAS signale que l'Institut n'a pas de levier d'action sur ce point et ajoute que les concurrents privés obtiennent parfois des agréments contre l'engagement donné de recruter, par exemple, un spécialiste médiéviste. La commission chargée de donner et de renouveler les agréments cherche en ce sens à faciliter le développement de la concurrence.

M. LE POTIER estime que le problème évoqué renvoie aux coûts unitaires – plus élevés pour l'Institut par rapport à certains opérateurs –, et aux prescriptions des SRA contenant parfois trop peu de préconisations et favorisant ainsi la légèreté des offres concurrentes. L'objectif de la DIR pour les fouilles en 2013 est fixé à 35 000 jours-hommes. Le véritable enjeu sera surtout d'assurer la production scientifique et la stabilité des équipes, de favoriser la recherche et ce en étant performant sur les appels d'offres et la réalisation des opérations dans un environnement désormais compliqué. S'agissant du contexte, le Livre blanc offrira peut-être de nouvelles orientations. À propos de l'A150, l'aménageur n'a pas nécessairement joué franc jeu et l'inter région sera encore plus vigilante quant à l'évolution de l'activité normande.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) signale que l'information sur l'activité programmée est parfois jugée insuffisante par les agents. Les AST devraient évoquer la planification lors des réunions de service. L'information sur la perte du dossier de l'A150 a ainsi été très soudaine. De plus, certains agents en CDD avaient probablement refusé d'autres contrats dans l'attente de cette opération. Ce projet a peut-être été considéré à tort comme acquis.

M. LE POTIER rappelle que l'inter région n'a eu connaissance des résultats du dossier que le 19 décembre 2012, et que la signature du projet n'a jamais été présentée comme acquise.

M. DUMAS ajoute qu'en décembre, l'intégration, dans les prévisions, des opérations de l'A150 commençant en février 2013 était inévitable pour prendre les dispositions qui s'imposent. La même approche avait prévalu pour l'opération des Jacobins compte tenu des effectifs à mobiliser. De plus, aucun élément ne laissait présager qu'un autre opérateur pourrait se positionner favorablement sur des contraintes et délais aussi serrés.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) demande des précisions sur la note devant être envoyée aux AST au sujet des réunions de service.

M. LE POTIER répond que cette note n'a pas été rédigée mais que les AST sont régulièrement sensibilisés sur ce point.

S'agissant des perspectives 2013, le projet Notre-Dame-des-Landes constitue pour la DIR un dossier inédit en termes d'organisation. Le projet couvre d'abord une desserte routière avec moins de 200 hectares à diagnostiquer. Une partie du diagnostic a déjà été réalisé au cours de l'hiver 2011 et s'est avéré négatif. Une tranche a ensuite eu lieu en novembre / décembre 2012 et on redémarre une nouvelle tranche démarrera en février prochain. L'aspect administratif du projet est difficile, notamment au niveau des garanties d'accessibilité du terrain. De plus, toutes les opérations sont soumises à l'autorisation expresse, souvent annoncée tardivement, des forces de l'ordre. Le projet concerne également la plateforme aéroportuaire avec 550 hectares prescrits en diagnostic. Aujourd'hui, moins de la moitié des terrains est accessible compte tenu de la situation et le Gouvernement a imposé un moratoire retardant la capacité de l'Institut à intervenir. Sur le plan archéologique, les sondages déjà réalisés sont négatifs et ne devraient pas générer de fouilles. C'est cependant un cas inédit en termes d'organisation.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) demande des informations sur la transmission par les CRA des avis CIRA.

M. LE POTIER répond que les CRA sont favorables à cette transmission mais non suivis des faits. De plus, la DIR ne connaît pas la liste des dossiers vus par la CIRA. Le SRA Pays de la Loire est le plus régulier dans ce domaine. Cependant, les documents communiqués sont les copies d'avis transmis au RO, et non les comptes rendus complets de la CIRA.

M. FERRETTE (SUD Culture Solidaires) signale que ces avis ne sont pas transmis aux RO en Bretagne.

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) demande si le poste d'assistant AST régulièrement reconduit en CDD dans le cadre de l'opération LGV ne pourrait pas être pérennisé. Compte tenu des effectifs de la région et si l'opération de Notre-Dame-des-Landes évoluait favorablement, cette pérennisation semble justifiée.

M. LE POTIER répond que la DIR a effectué une demande en ce sens mais n'a obtenu que la reconduction du contrat en CDD en attendant, si elle est poursuivie, la mise en place de l'organisation cible des DIR.

M. DUMAS ajoute que, dans le cadre de cette organisation cible, les critères d'effectifs permanents pourraient permettre à l'Institut d'obtenir un deuxième poste d'assistant opérationnel sur les Pays de la Loire.

5. Suivi des implantations territoriales (pour information)

Ce point a été abordé au point 3 de l'ordre du jour.

6. Bilan sur la formation 2009 (pour information)

Ce point est supprimé.

7. Bilan sur la formation 2010 (pour information)

Ce point est supprimé.

8. Etat des effectifs CDI/CDD (pour information)

M. DUMAS signale que la documentation transmise sur le sujet montre l'absence d'évolution majeure en termes d'effectifs CDI au sein de l'interrégion. Les premiers effets du repyramidage sont visibles, notamment pour les agents évoluant vers la catégorie 3. Le recours aux temps partiel est désormais stabilisé.

En réponse à une question de M. POMMIER (SUD Culture Solidaires), M. DUMAS précise que, parmi les effectifs communiqués dans le tableau, environ cinq agents sont rattachés administrativement à un centre mais travaillent régulièrement dans un autre.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) demande si les agents en délégation permanente syndicale ou en congé sans solde de longue durée sont renseignés dans la documentation.

M. DUMAS répond que les agents en congé sans solde sont renseignés dans les effectifs mais pas dans les équivalents temps plein (ETP) puisqu'ils ne travaillent pas. Les agents en délégation permanente syndicale sont renseignés et dans les effectifs et dans les ETP.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) s'interroge sur l'écart de 0,5 point constaté entre les effectifs et les ETP scientifiques et techniques du centre de Bourguébus.

M. DUMAS étudiera les données précises de ce centre.

S'agissant des effectifs en CDD, les données fournies et relatives au dernier trimestre 2012 étaient des prévisions. La consommation réelle a été supérieure sur le mois d'octobre, la chute programmée jusqu'en décembre ayant été moins marquée que prévue. En moyenne sur 2012 suite aux réajustements de la notification en cours d'année, 108,2 ETP en CDD étaient présents, contre 205 ETP en CDI. Selon M. DUMAS, la proportion d'agents en CDD, sur le terrain, peut atteindre parfois 50 % et favoriser alors les problèmes déjà évoqués d'encadrement, d'expérience, etc.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) souligne que la population des CDD n'est pas uniforme, certains ayant aujourd'hui acquis une certaine expérience.

M. DUMAS partage ce constat mais rappelle que les recrutements en CDD pour la LGV concernaient surtout des primo-contractants.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) demande si la DIR dispose de nouvelles informations quant au plan de résorption de la précarité.

M. LE POTIER rappelle que les représentants syndicaux ont, sur ce sujet, placé le niveau d'entrée à 200 emplois. Parallèlement, la Direction générale travaille sur la transformation en emplois des postes en CDD structurels. La dernière proposition du cabinet du ministère de la Culture évoque un chiffre de 160 emplois sur trois ans. Ce dossier fera partie de la feuille de route de la nouvelle Direction générale de l'Institut. M. LE POTIER ne dispose pas de plus ample information sur ce plan.

M. DUMAS précise que, dans le cadre du plan de mutation des effectifs en CDI, le solde des entrées et sorties sera positif pour l'INRAP GO. Une seule demande de mutation a été effectuée et l'interrégion devrait accueillir une dizaine de nouveaux agents, principalement sur la Bretagne et les Pays de la Loire. Les mutations intra régionales permettront aussi de régulariser la situation des cinq agents précédemment évoqués et rattachés à un centre différent de celui où ils travaillent.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) souhaite aborder un problème spécifique lié au recours à un prestataire externe pour une activité de topographie effectuée dans le cadre des opérations sur la LGV. Un tel recours semble anormal puisque la topographie fait partie inhérente des activités de l'INRAP. De plus, le prestataire choisi est Joseph Mastrolorenzo qui, compte tenu de son agrément en archéologie du bâti, est parfois aussi concurrent de l'Institut sur certains chantiers. M. LEPAUMIER (CGT Culture) juge ce recours d'autant plus aberrant que l'interrégion dispose des ressources nécessaires pour une telle activité, que ce soit en CDD ou CDI.

M. LE POTIER répond que l'AST des Pays de la Loire lui a notifié, à plusieurs reprises, ses difficultés

récurrentes et chroniques en termes de déploiement de topographes sur ses chantiers. Sur la base de ce manque de ressource annoncé, la DIR a finalement autorisé ce recours en externe pour une prestation limitée sur le chantier LVG.

M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires) s'étonne également de ce recours car, techniquement, former un agent à des travaux simples de topographie et de relevés de points s'avère relativement aisé et rapide.

M. LE POTIER répète que ce recours a été accepté car il avait été certifié à la DIR que la ressource nécessaire n'était pas disponible en interne et qu'il y avait un besoin urgent. M. LE POTIER prend note des remarques émises et approfondira ce point soulevé par le CTS.

Sandrine MOUILLAT et Alexandra DOLIVET rejoignent la séance à 14 heures 50.

9. Bilan sur les temps partiels (pour information)

Mme MOUILLAT se propose de répondre aux questions posées lors de la dernière réunion du CTS. Le pourcentage des agents en temps partiel par rapport à l'effectif total s'élève ainsi à 21 % à fin 2012. Le plus fort taux observé concerne les Pays de la Loire. Selon les données transmises aux membres du CTS, aucun agent n'est à temps partiel en Basse-Normandie. Il est à noter que cette donnée ne couvre pas les agents travaillant à Bourguébus sans être rattachés administrativement à cette région.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) observe que, plus la catégorie de l'agent est basse, plus le recours au temps partiel est élevé. Il s'interroge sur les facteurs expliquant ce phénomène.

Mme MOUILLAT confirme que la proportion de temps partiel concerne principalement des agents de catégorie 2.

M. DUMAS répond que ce constat est difficile à expliquer car les motivations des agents quant au temps partiel sont inconnues. La pénibilité du travail joue certainement mais les 13 agents à temps partiel constatés en catégorie 4 laissent penser que d'autres facteurs entrent en jeu, telle l'organisation personnelle.

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) demande des précisions sur l'agent de la tranche 40-49 ans mentionné comme travaillant en « temps partiel quotidien ».

M. DUMAS répond que cet agent ne travaille pas 8 heures par jour et que son travail est à forte dominante sédentaire.

Mme DOLIVET ajoute que l'agent travaille à 70 % et sur la filière scientifique et technique.

S'agissant de la demande émise par le CTS de comparer les données sur plusieurs années, Mme MOUILLAT précise que cette analyse ne sera disponible qu'à compter de fin 2013, la base statistique sur le temps partiel ayant été construite pour la première fois à partir des données 2012.

À propos de la demande de comparaison avec les autres DIR, Mme DOLIVET signale que seules deux d'entre elles ont répondu aux sollicitations de GO à ce sujet. Pour GSO, pour 267, 30 % des effectifs sont à temps partiel et, pour Rhône-Alpes, ce taux est de 27 % pour 162 agents.

En réponse à une question de M. LE POTIER, Mme MOUILLAT signale ne pas connaître la répartition hommes-femmes dans les effectifs totaux de l'interrégion.

10. Bilan sur les primes de suppléance (pour information)

Mme MOUILLAT signale que le tableau des indemnités de suppléance archéologique transmis aux membres du CTS a été actualisé à fin décembre 2012. Depuis la dernière réunion de ce comité, 9 primes

supplémentaires ont été instruites dont trois pour des agents de catégorie 2, cinq pour des agents de catégorie 3 et une pour un agent de catégorie 4.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) demande si les premiers effets des requalifications sont visibles.

Mme MOUILLAT répond que les demandes de primes sont effectivement moins nombreuses. Cependant, un recul d'une année sera nécessaire pour bien juger de ces effets.

M. LE POTIER demande si la durée d'effectivité de la prime de suppléance est liée à toute l'opération.

Mme MOUILLAT répond que la prime est effective sur toute la durée d'affectation de l'agent sur l'opération, et ce si cet agent a réalisé au moins 20 jours de travail effectif.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) ajoute que, désormais, ces 20 jours ne doivent pas nécessairement être continus.

M. FERRETTE (SUD Culture Solidaires) demande si l'agent de catégorie 2 ayant exercé une fonction de RO de catégorie 5 sera requalifié.

M. LE POTIER répond que les conditions ne sont malheureusement pas réunies pour autoriser la requalification de cet agent travaillant sur les diagnostics du projet Notre-Dame-des-Landes. La DIR agit cependant auprès du Siège pour que son niveau de responsabilité soit bien pris en compte.

Sandrine MOUILLAT et Alexandra DOLIVET quittent la séance à 15 heures.

11. Avis rendus par le CTC et le CTS (pour information)

M. LE POTIER signale que le CTS GO réuni le 26 juin 2012 a approuvé à l'unanimité le Règlement intérieur de l'instance. L'approbation du procès-verbal de sa précédente réunion avait été reportée.

Le CTC réuni le 11 juillet 2012 a émis un avis défavorable à la majorité sur le plan de formation 2012, et un avis favorable à l'unanimité sur le projet d'accord d'établissement relatif à la protection sociale complémentaire à l'INRAP.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) signale que, dès lors, le plan de formation 2012 ne peut être présenté au CTS GO.

12. Questions diverses

En réponse à une question de M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires), M. LE POTIER précise que la DIR GO n'a pas été contactée par la DST à propos du projet d'Unités de service (UDS) portée par cette dernière.

M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires) rappelle que ce projet renvoie à la mise en place d'un responsable devant encadrer et diriger les activités de dessin, de topographie, de photographie et d'archivage de documentation, etc. Ce nouvel échelon hiérarchique envisagé est inutile car il augmentera les coûts de l'INRAP alors que les plateaux techniques ont aujourd'hui fait leurs preuves. De plus, l'UDS s'apparente avant tout à une unité de surveillance qui infantilise les dessinateurs et topographes. Il semble en effet que la DST considère, à tort, que des rapports sont rendus en retard à cause du plateau technique.

M. LE POTIER répond que les seules informations à sa disposition sur le sujet renvoient à une présentation effectuée par la DST Méthode et Qualité lors d'une réunion des directeurs interrégionaux en date du 25 octobre 2012. En tant que DIR GO, M. LE POTIER n'a pas été sollicité sur ce projet visant à rassembler les activités de la chaîne graphique et qui a déjà été expérimenté dans cinq centres de recherche volontaires entre juin 2011 et mai 2012 (Bron, Metz, Pessac, Tours et Villeneuve-d'Ascq).

M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires) signale que la mise en œuvre de l'UDS à Cesson-Sévigné semble programmée pour 2013. En effet, les informations officielles sur le calendrier sont inexistantes.

M. LE POTIER répond que, selon ses informations, l'UDS serait créé dans 3 centres en 2013 – aucun ne concernant GO -, puis dans 4 centres par an entre 2014 et 2016.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) fait savoir qu'il dispose d'un document de la DST intitulé « *Les UDS : bilan de l'expérimentation* », daté de septembre 2012 et précisant que Cesson-Sévigné serait concerné par le projet sur 2013. Il ajoute que la DST, poussée dans ses retranchements par les organisations syndicales, a déclaré « *ne pas savoir ce que font les topos et les DAO* ».

M. LE POTIER précise que ce document ne lui a pas été communiqué et demande qui est pressenti pour occuper le poste de responsable d'UDS.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) répond que ces responsables seront nommés sur place.

M. LE POTIER remarque que cette nomination sera donc effectuée à effectifs constants.

M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires) suggère d'organiser une réunion de service réunissant tous les personnels de l'interrégion concernés par le projet. À effectifs constants, le responsable de cette unité ne pourra pas réaliser ses missions actuelles.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) ajoute que ce responsable est censé répartir la charge de travail, vérifier le matériel de chacun et les maquettes de chaque rapport, etc.

M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires) estime que l'Institut ne peut pas à la fois en appeler à l'indépendance et mépriser ou accuser de laxisme, via les organisations syndicales, les personnels concernés par le projet. De plus, dans les centres ayant réalisé l'expérimentation, l'organisation est mal considérée. Enfin, cet échelon placé au-dessus des plateaux techniques, qui fonctionnent bien, risque de freiner le travail de terrain.

M. LE POTIER demande si les membres du CTS ont eu des retours positifs quant à l'expérimentation du projet d'UDS.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) répond que les seuls personnels satisfaits du projet sont les responsables d'UDS. Il est dommage que le collaborateur qui agissait auparavant au Siège en tant que référent pour la topographie soit parti à la retraite et n'ait pas été remplacé. Il constituait en effet un élément fédérateur utile en termes de méthodologie, de tenue de réunions, de formation, etc.

M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires) signale que le principal problème réside dans le fait d'instaurer subitement, et sans aucune communication, un échelon hiérarchique au-dessus d'une organisation fonctionnant correctement.

M. LE POTIER demande si des réunions de travail sur ce projet ont été organisées.

M. POMMIER (SUD Culture Solidaires) répond que les seules informations disponibles émanent directement des agents déjà impactés par le projet.

M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires) ajoute que le responsable d'UDS sera tenu d'agir de manière très méthodique et carrée, affectant les jours dédiés à la fouille, au dessin ou à la topographie selon des règles figées. Or, la réalité du terrain n'est pas aussi simple.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) remarque que le travail de l'UDS impactera donc aussi négativement le travail des RO.

M. LEBLANC (SUD Culture Solidaires) signale que les personnels satisfaits de la nouvelle organisation rencontrent tout de même des difficultés, par exemples, en termes de planification de la DAO, les pratiques en la matière variant entre régions. Il estime qu'un tel système de surveillance formatée de manière centralisée ne peut pas fonctionner dans un contexte de pratiques régionales différenciées.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) ajoute que, lorsqu'un retard est constaté au niveau du dessin ou à de la mise en page, le problème est plus lié à un manque d'effectifs sur place qu'à la performance au travail.

M. LE POTIER signale qu'il relatera les préoccupations du CTS GO sur ce projet.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) souhaite aborder un problème lié à Globéo. Certains hôtels demanderaient désormais aux agents de s'acquitter de la taxe de séjour.

M. LE POTIER répond que selon la réglementation, les fonctionnaires et agents publics n'ont pas à payer cette taxe. Cette information est normalement précisée sur le bon d'échange.

Mme LE ROUZIC (CGT Culture) s'interroge sur l'effectivité, dans la pratique à l'INRAP, du détachement d'effectifs évoqué lors de la dernière réunion du CTS.

M. LE POTIER signale que ce détachement est réellement pratiqué mais les cas sont effectivement peu nombreux. M. LE POTIER, lui-même en détachement, précise que le salarié concerné doit nécessairement être fonctionnaire.

M. LEPAUMIER (CGT Culture) demande des informations sur les nouveaux matériels informatiques livrés.

M. DUMAS signale que les ordinateurs reçus ne disposent pas encore de système d'exploitation ou d'applicatifs. Aucun crédit n'étant prévu pour l'acquisition de matériel sur 2013, la DSI a utilisé un reliquat de budget 2012. Pour ce faire, les matériels devaient nécessairement être livrés sur l'exercice civil 2012. La DSI ayant été informée tardivement de la situation, la seule action possible consistait à commander en urgence des ordinateurs sans système d'exploitation. Le Siège prépare actuellement l'installation de ces systèmes par des techniciens de TRSB devant se déplacer sur Cesson-Sévigné. Les 60 postes informatiques seront ensuite déployés entre les différents centres. M. DUMAS attend des informations de la part du Service support quant au calendrier d'intervention des techniciens.

Le prochain CTS se tiendra le 14 mai 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 15 heures 35.

